

SOMMAIRE

EDITO

TRUCS ET ASTUCES:
PEE ou PERCO

TELETRAVAIL:
Pourquoi nous signons
l'accord

QVT:
Nos propositions

CFE-CGC:
Rejoignez-nous !

L'année 2018 s'achève avec beaucoup de questions et de préoccupations. Tant sur le plan national, avec le mouvement des gilets jaunes et son devenir, que sur le plan de l'entreprise avec la mise en place laborieuse du dispositif de gestion des congés Smart RH et un contexte de résultat économique de l'entreprise inquiétant.

Dans ce dernier numéro de l'autre Echo, nous revenons sur l'aboutissement de la négociation Télétravail et sur nos propositions sur la négociation d'un accord QVT.

Le travail pour mener des négociations pertinentes répondant à vos attentes repose essentiellement sur l'expression des idées de notre section syndicale CFE-CGC JTEKT. Alors, n'hésitez pas, vous aimez votre entreprise et êtes désireux de faire bouger les choses, rejoignez-nous !



Joyeux Noël

AGENDA SOCIAL

18/12: Réunion du CE

20/12: Négociation
Accord Egalité

08/01: Réunion des DP

15/01: Réunion du
CHSCT

22/01: Réunion du CE

24/01: Négociation
Accord Egalité

CFE-CGC: Rejoignez-nous !

Pourquoi choisir la CFE-CGC ?

Pour pouvoir suivre les évolutions sociales & réglementaires qui vont entourer votre vie professionnelle nous sommes là pour ça. La CFE-CGC donne le droit à chacun de ses élu(e)s et de ses adhérent(e)s d'être écouté(e), conseillé(e), informé(e) et défendu(e). Pour être efficace, à la CFE-CGC, nous développons le dialogue social: nos équipes savent s'asseoir autour d'une table pour négocier en étant toujours force de proposition.

La CFE-CGC c'est aussi:

- Une attitude responsable et constructive; un relais d'idées entre les salariés et la direction générale.
- Un accompagnement confidentiel et constant dans votre vie professionnelle.

Ce que nous défendons:

- L'égalité professionnelle: travail sur la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- La formation tout au long de la vie professionnelle, pour assurer employabilité et valeur sur le marché du travail.
- Un vrai projet de responsabilité sociétale de l'entreprise pour les salariés

A la CFE-CGC nous vous fournissons:

- Un conseil juridique et un accompagnement dans tous les aspects de votre vie



CONTACTS

Adresse mail :
cfecgcjtekt@gmail.com



ENEZ CONSTRUIRE VOTRE AVENIR!

Prenez contact :

Patrick HOET: patrick.hoet@jtekt.eu

06 18 02 99 73

Frédéric VION: frederic.vion@jtekt.eu

06 85 65 81 83

TOP ↑

Sodexo

L'application Sodexo **Sohappy@work** permet maintenant de commander au plaza. Alors n'hésitez pas à la télécharger !

FLOP ↓

Skype for Never

Adieu Budget Convivialité !

Alors que nous étions en réunion de négociation sur la Qualité de Vie au Travail, nous recevions un flash info sur la suppression du budget convivialité. C'est ce qu'on appelle une belle ouverture !

JTEKT s'assoie sur la Convention Collective !

Lors de DP de novembre la direction a confirmé que les voyages en train doivent s'effectuer en 2^e Classe. La Convention collective prévoit la 1^{ère} Classe. La direction le sait et maintient sa position.

TELETRAVAIL: Pourquoi nous signons l'accord

Le télétravail autorise une organisation plus souple et un meilleur équilibre vie professionnelle – vie privée dont les salariés sont demandeurs. Cet accord, dont la négociation a été demandée par la CFE-CGC, est une première avancée timide mais réelle dans le sens de cette souplesse et c'est la raison de notre signature.



La CFE-CGC se félicite que le télétravail soit accessible à tous les salariés de JTEKT France sans restriction d'âge ou de distance domicile-travail, aux managers ainsi qu'aux personnes en temps partiel (>=80%). Nous regrettons cependant que nos revendications en terme de compensation financière (forfait télétravail) n'aient pas été prises en compte et nous ne comprenons pas le bien-fondé des dispositions transitoires (période de 6 mois avec 1 jour tous les 15j). Il s'agit maintenant de déployer le télétravail au gré des demandes des salariés : la CFE-CGC agira pour aider les managers à dépasser les freins culturels, et nous nous assurerons de l'absence de blocage.

La CFE-CGC surveillera de près la mise en place lors du bilan prévu par l'accord en fin de premier semestre 2019.

N'hésitez pas à nous contacter pour des questions ou des retours.

Coordinatrice CFE-CGC négociant l'accord pour le Groupe France



E. DIDIER

QVT : Nos propositions

Le 29 novembre dernier, la Direction avait convié les organisations syndicales à présenter leurs revendications dans la négociation d'un accord sur la **Qualité de Vie au Travail**. Voici nos propositions:

1. Articulation vie professionnelle et vie Personnelle

- Concernant les déplacements professionnels, demande qu'une sensibilisation soit faite vis-à-vis des comportements à risque que l'on peut prendre ou faire prendre lors de journées avec gros déplacements en voiture (x heures de route aller / journée de travail / x heures de route retour, parfois seul...)
- Demande de simplification de la procédure de réservation des voyages Avec l'évolution de la démographie et de la pyramide des âges, demande que des mesures particulières soient proposées aux salariés qui doivent faire face à l'accompagnement d'un parent malade, handicapé ou dépendant, avec par exemple l'introduction d'un congé « aidant ».

2. Droit à la déconnexion

- Demande d'une charte de bonne utilisation des moyens.
- Travail sur les temps de midi/14h où beaucoup n'ont parfois plus le temps de manger

3. Prévention des RPS : Revitalisation de la cellule RPS avec la mise en place d'un système pragmatique et efficace, car son bon fonctionnement est plus que nécessaire.

4. Environnement de travail

- Améliorer des conditions de parking et d'accès au site, mise en place de navettes vers gares et station de TCL
- promotion efficace du co-voiturage et des modes de transport alternatif.
- renovation des salles de réunions et des open spaces en standardisant les équipements

5. Mieux vivre Ensemble : Imaginer une bourse d'échange de bonnes pratiques pour les personnes à la recherche d'aide dans leur travail de tous les jours

6. Engagement sociétal: Faciliter et promouvoir l'engagement des salariés dans les milieux associatifs



A. GLON



P. HOET



F. VION

Membres CFE-CGC participant à la négociation

Trucs et Astuces: PEE ou PERCO

MON
EPARGNE
SALARIALE



Si vous souhaitez obtenir l'abondement maximum que l'entreprise offre sur le **PEE** ou le **PERCO**, il vous faut effectuer un versement avant **le 28 décembre 2018**.

PEE : Vous devez verser la somme de **313.80 €**, pour bénéficier du maximum d'abondement (387.50 €) pour l'année 2018.

PERCO : Vous devez verser la somme de **1 063.80 €** pour bénéficier du maximum d'abondement (725 €) pour l'année 2018.

Ces hypothèses sont valables pour les salariés ayant été en temps plein toute l'année 2018 (sauf absences non payées) et ayant versé l'intégralité de leur intéressement dans le PEE ou dans le PERCO.

